

AFFAIRES N° 37 et N° 38* Relèvement du traitement servi au Médecin de l'Etat-Civ-
vil - et
- Régime de rémunération applicable aux agents communaux.

M. le Maire : Ces deux affaires ayant des répercussions financières, voulez-vous que nous les examinions aujourd'hui ou en même temps que le budget ?

A l'unanimité les dossiers N° 37 et 38 sont renvoyés à une prochaine séance du Conseil Municipal.

x